



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ

Siège social :
Mistissini

Secrétariat et correspondance générale :

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
Direction régionale du Nord-du-Québec
150, boul René Lévesque Est, 8^e étage
Boîte 97
Québec (Québec) G1R 4Y1
Téléphone : (418) 528-7354
Télécopieur : (418) 646-0266

**COMPTE RENDU DE LA 109^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Le 22 mars 1999

ENDROIT : Conférence téléphonique

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves Désilets, Canada
Susanne Hilton, ARC
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente par intérim
Claude Langlois, Canada, président
Jacques Lefebvre, Québec
Harm Sloterdijk, Canada

Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : Luc Bouthillier, Québec
Willie Iserhoff, ARC
Diom Romeo Saganash, ARC



1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président souhaite la bienvenue aux membres puis il ouvre la 109^e réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption de la proposition budgétaire 1999-2000;
3. Directive 019 sur l'industrie minière;
4. Consultation sur la gestion de l'eau;
5. Prochaine réunion du CCEBJ.

2. **ADOPTION DE LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE 1999-2000**

À l'occasion de sa 108^e réunion, tenue le 11 février 1999, le CCEBJ avait ébauché les grandes lignes d'une proposition budgétaire pour l'année financière 1999-2000. Cette proposition a été soumise aux membres pour commentaires. Après l'avoir examinée attentivement, le président a constaté que la proposition budgétaire constituait une augmentation de 45% par rapport à la demande budgétaire de l'an passé. C'est ainsi qu'il a procédé à une modification à la baisse des sommes demandées et qu'il soumet à l'approbation finale des membres la proposition budgétaire modifiée.

La nouvelle proposition budgétaire sera présentée en deux parties distinctes. La première partie portera sur le budget d'opération du secrétariat. Le montant demandé pour cette partie est de 259 000 \$. La deuxième partie couvre le plan d'action et les coûts reliés. Le montant demandé pour cette partie est 729 000 \$. La demande budgétaire totale du CCEBJ est donc de 988 000 \$, ce qui constitue, malgré tout, une augmentation de 12% par rapport à la demande de l'an passé.

Les membres conviennent que la proposition budgétaire soit envoyée au Premier ministre du Québec (avec copie au ministre de l'Environnement du Québec), puis à la ministre fédérale de l'Environnement (avec copie à la ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada) et finalement, au Grand Chef du GCCQ.

Résolution # 99-03-22-01 portant sur la proposition budgétaire du CCEBJ pour l'année financière 1999-2000.

Il est unanimement résolu d'adopter la proposition budgétaire du CCEBJ pour l'année financière 1999-2000, au montant total de 988 000 \$. Cette proposition budgétaire, comportant un volet pour l'opération du secrétariat (259 000 \$) et un autre pour les projets du CCEBJ (729 000 \$), sera envoyée au Premier ministre du Québec.

**Proposé par Claude Langlois (Canada)
Appuyé par Ginette Lajoie (ARC)**

3. DIRECTIVE 019 SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE

Rappelons que le 23 février 1999, le ministère de l'Environnement du Québec soumettait le projet de révision de la Directive 019 sur l'industrie minière, à la consultation du CCEBJ. Ce dossier est passablement complexe et les membres ont demandé qu'un spécialiste du ministère de l'Environnement fasse une présentation et réponde aux questions des membres du CCEBJ lors d'une prochaine réunion. C'est ainsi que Francis Perron de la Direction des politiques du secteur industriel, sera invité à la prochaine réunion du CCEBJ.

4. CONSULTATION SUR LA GESTION DE L'EAU

Le président du CCEBJ informe les membres qu'il a rencontré le président de la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau, M. André Beauchamp et les deux commissaires, M^{me} Gisèle Gallichan et M. Camille Genest, afin de discuter du rôle du CCEBJ dans ce dossier et de s'entendre sur une façon de mener cette consultation d'une façon harmonieuse. Pour cette rencontre, le président du CCEBJ était accompagné de Ginette Lajoie et de Denis Bernatchez.

Le 11 mars 1999, une lettre a été envoyée au ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin, pour lui faire part de notre rencontre avec les représentants du BAPE et pour lui rappeler que le CCEBJ est l'organisme auquel doivent faire appel les gouvernements lorsque surviennent des dossiers ayant des répercussions sociales ou environnementales sur le territoire de la Baie James.

Compte tenu que la gestion de l'eau est un enjeu majeur sur le territoire de la Baie James, le CCEBJ croit qu'il faut prendre les moyens pour rencontrer les populations locales. C'est ainsi que nous avons recommandé au ministre que la consultation publique, à laquelle seront invités à participer les autochtones et les

non-autochtones habitant le Territoire, soit tenue dans les quatre communautés crie suivantes :

- Whapmagoostui (communauté la plus au nord du Territoire, non accessible par la route);
- Chisasibi (la plus grande communauté du Territoire);
- Waskaganish (communauté non accessible par la route);
- Oujé-Bougoumou (communauté accessible pour les résidents de Waswanipi, Mistissini, Chibougamau et Chapais).

Dans ce contexte, il est impératif que le gouvernement accorde au CCEBJ les ressources nécessaires à la réalisation de cette consultation publique fort importante pour les communautés du Territoire. Le CCEBJ tentera de s'entendre avec le BAPE sur la mise en place d'un processus de collaboration visant à respecter nos mandats respectifs.

5. PROCHAINE RÉUNION DU CCEBJ

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal le 1^{er} avril 1999. Il s'agit d'une réunion spéciale. La prochaine réunion régulière du CCEBJ aura lieu à Waswanipi, les 13 et 14 avril 1999.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire

99-06-02